



EN DIRECT DE  
**L'HÔTEL DE VILLE**



**Novembre 2008**

**ALLOCUTION DU MAIRE ::  
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 6 OCTOBRE 2008  
À L'ÉGLISE SAINT-HIPPOLYTE.**

Mesdames et Messieurs,  
Bonsoir et bienvenue à cette 10<sup>e</sup> assemblée régulière  
du 6 octobre 2008.



Déjà l'automne, et à l'approche de l'hiver, il nous fallait être prêts, donc régler certains dossiers importants.

**BONNE NOUVELLE :: CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

Je débiterai donc par une bonne nouvelle. Vous vous rappellerez le résultat du premier appel d'offre concernant le déneigement pour lequel nous avons reçu une seule soumission, d'ABC Rive-Nord, et ce à 5 895 \$ le km pour la première année, 6 165 \$ la deuxième et 6 345 \$ la troisième année. Je vous avais, à ce moment, informé que personnellement, je trouvais cette offre trop dispendieuse et même exagérée et le conseil s'était mis d'accord pour retourner en soumission. Dans le nouvel appel d'offre, encore une fois, un seul soumissionnaire s'est présenté, au prix de 5 400 \$ la première année, pour la saison 2008/2009, 5 500 \$ la deuxième, pour la saison 2009/2010, et 5 600 \$ pour la troisième année, saison 2010/2011. Une clause d'augmentation de carburant, s'il y a lieu, a été incluse. Cela représente un contrat de 1 255 452 \$ pour les trois années à venir. C'est une très grosse augmentation en regard du contrat précédent qui était, la dernière année, à 3 800 \$, pour totaliser 959 661 \$. Dans un souci de bonne gestion et dans le but d'économie pour les citoyens, la décision en a été une, très à propos, qui va atténuer le coût global de la facture du déneigement pour 2008/2009. Le contrat sera accordé à Excavation Serge Gingras inc. qui connaît très bien le secteur et a toujours donné un excellent service. Merci d'avoir répondu à l'appel.

**BONNE NOUVELLE :: CONTRAT DE COLLECTE DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Une autre bonne nouvelle : Notre contrat de collecte des ordures et des matières résiduelles se terminant le 31 décembre 2008 et suite à l'appel d'offre pour les trois prochaines années, notre entrepreneur actuel a été le plus bas soumissionnaire et le contrat sera accordé, ce soir à Services sanitaires Saint-Jérôme. En fait, dans ce dossier, il y a une autre bonne nouvelle. Nous allons, dès janvier 2009, effectuer la collecte des ordures, une fois par semaine, mais l'autre bonne nouvelle, c'est que nous avons modifié la collecte du recyclage de façon à ramasser votre ... notre recyclage à toutes les semaines. Donc, prenez-en bonne note. C'est important !

**NOUVEAU ! :: COLLECTE DU RECYCLAGE À CHAQUE SEMAINE**

Oui, oui, pour le même coût, nous allons ramasser une fois par semaine tout le recyclage à travers Saint-Hippolyte et non plus deux fois par mois comme auparavant.

**CAMPAGNE DE SENSIBILISATION :: APPEL AUX JEUNES**

Par contre, je suis très déçu du résultat du rapport des indicateurs de gestion qui indique que nous n'atteignons même pas 10 % (9,8 % pour être exact) du total des matières que nous ramassons dans notre municipalité. Normalement, nous devrions avoir atteint 50 % en matières recyclables. Je ne crois pas que ce soit le fait de ne pas avoir encore de gros bacs qui empêche de recycler. Il faut d'abord avoir la volonté de participer et ce qui, par expérience, m'a le plus surpris, c'est le manque de participation de certains jeunes de 20 à 30 ans, qui jettent encore toutes ces matières dans le sac à vidange. Notre petit bac bleu, avec la collecte une fois par semaine devrait encore suffire pour une autre année. De toute façon, si nécessaire, vous pouvez vous en procurer un deuxième pour 5 \$, à l'Hôtel de ville.

**MATIÈRES RECYCLABLES :: C'EST PAYANT !**

Et pourtant, tout le monde devrait comprendre que c'est payant de recycler. Dans un premier temps, ça diminue la facture de l'enfouissement. Deuxièmement, ça augmente les montants des redevances que le gouvernement nous retourne et que nous appliquons à ce service pour limiter les augmentations de coûts du service. Outre l'argent, il faut comprendre aussi, et je devrais probablement dire surtout, de protéger l'environnement. Nous allons, dès janvier 2009, lancer une campagne de sensibilisation qui, je l'espère, aura pour effet de mobiliser tous les citoyens de Saint-Hippolyte à atteindre notre objectif minimum de 65 %, tel que requis par le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

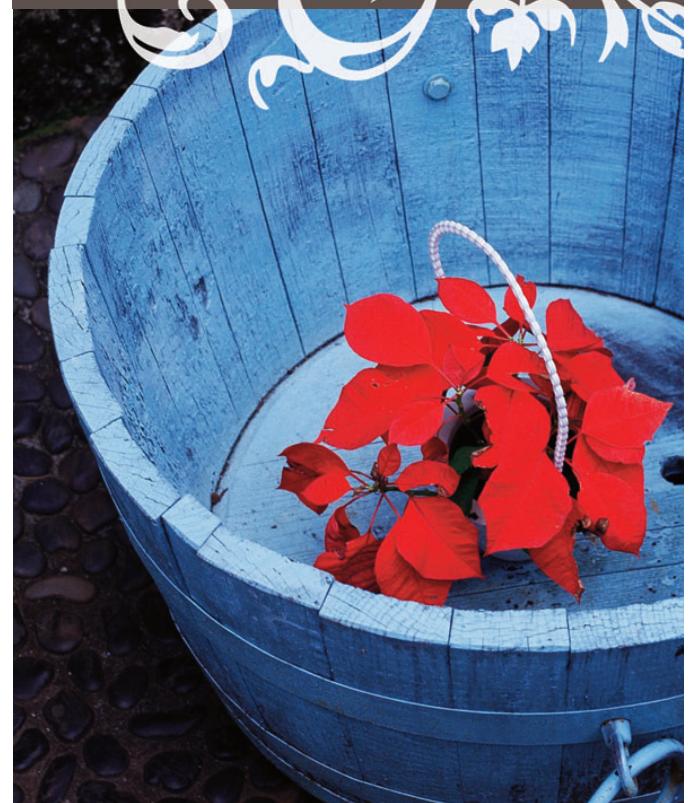


## HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES DE SAINT-HIPPOLYTE

### BRUNCH DES BÉNÉVOLES

Le service des loisirs et de la culture organise, annuellement, un brunch pour souligner l'implication de ses bénévoles. Cet événement se déroulera au Centre éducatif et communautaire des Hauteurs le **9 novembre** prochain.

**Merci pour votre soutien  
à la communauté !**



**CARRIÈRES ET SABLIERES ::**

La MRC a adopté un nouveau règlement déclarant, selon l'article 78.6, sa compétence en affaires municipales, à laquelle je me suis opposé, comme je vous le mentionnais à la dernière assemblée, puisque l'argent devrait être versé à la municipalité plutôt qu'à la MRC. Mon point de vue étant basé sur plusieurs critères et en particulier, d'investir ces sommes pour la construction d'une nouvelle route alternative que nous travaillons depuis longtemps, ce qui aurait réglé tout le trafic du camionnage sur nos chemins de lacs, dont les gens se plaignent avec raison et de sécuriser les résidents de Saint-Hippolyte. Imaginez également la complexité du calcul équitable à produire. Ca va être l'enfer parce que tout le monde est maintenant rendu victime du trafic de camionnage. Ce sera un dossier à suivre.

**PROJETS / NOYAU VILLAGEOIS / PAVILLON LAC CONNELLY / BIBLIOTHÈQUE / CASERNE DE POMPIERS ::**

Nos projets suivent leurs cours. Nous sommes en attente de la réponse du F.I.M.R. pour la revitalisation du noyau villageois et du pavillon du lac Connelly. Nous sommes également en attente de la réponse du ministère de la Culture pour l'obtention de la subvention pour la bibliothèque. Par ailleurs, nous allons confier un mandat à la firme d'architectes Sauvé & Poirier pour la préparation d'un avant-projet, ce qui va nous permettre de déterminer la demande de subvention au F.I.M.R. Tous des dossiers à suivre.

**HORAIRE / DESCENTE DE BATEAUX AU LAC ACHIGAN ::**

Dans un souci de contrôle et de sécurité et suite à la demande de l'A.P.L.A., nous avons terminé notre saison aujourd'hui, le 6 octobre, en plaçant du personnel tous les jours de fins-de-semaines et en ouvrant la barrière tous les jours de la semaine, à 8 h le matin et en la fermant le soir à 16 h. J'ai la conviction que nous avons, cette année, grandement amélioré la qualité de notre service. Des rencontres seront à l'horaire pour préparer la saison 2009.

**RÉFECTION DU CHEMIN DES BUTTES ::**

Depuis trois ans, le conseil a à cœur l'amélioration du réseau routier à Saint-Hippolyte. Beaucoup de chemins ont été refaits ou réparés. Tous les efforts possibles sont mis en œuvre pour donner satisfaction aux citoyens de Saint-Hippolyte et j'espère, entre autres, que les résidents du secteur chemin des Buttes sont maintenant satisfaits. Concernant la problématique que certains rencontraient à cause de la dénivellation de leur propriété, celle-ci étant à un niveau inférieur à la route, nous avons rencontré à nouveau les gens concernés et amélioré les installations de drainage face à leurs propriétés, cela dans le but de sécuriser l'endroit lors de la fonte des neiges. D'ailleurs, plusieurs résidents qui empruntent le chemin des Buttes m'ont fait savoir qu'ils sont très très heureux et je les remercie de leur patience.

**BONNE NOUVELLE :: RISTOURNE DE 9 253 \$ D'ASSURANCE MMQ**

Lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités, qui a eu lieu récemment, l'un des exposants m'informait que, vu notre très bonne performance à la baisse quant aux réclamations produites (c'est-à-dire peu de réclamations reçues), la Mutuelle des municipalités du Québec nous retournait une somme de 9 253 \$, confirmation que nous avons depuis lors reçue. Cette somme est appliquée au poste budgétaire approprié.

**NOMINATION :: DÉLÉGUÉE AUX AÎNÉS**

Nous avons des élus responsables de divers services et aucun d'eux ne représentait les aînés. Considérant qu'il est important que cette masse de citoyens de large pourcentage dans Saint-Hippolyte soit représentée, j'ai demandé à Mme Louise Lalonde de s'impliquer personnellement, ce qu'elle a accepté avec grand plaisir. Mme Lalonde, votre participation sera très appréciée.

**CLUB DE L'ÂGE-D'OR :: NOUS ALLONS LE GARDER À SAINT-HIPPOLYTE**

Nous allons terminer avec une dernière bonne nouvelle. Suite à une rencontre avec M. Michael Leduc, directeur-général de la FADOQ, région Laurentides, et de mon intention de tout faire ce qui est possible afin de conserver actif le Club de l'Age d'or de Saint-Hippolyte, j'ai demandé à Mme Louise Lalonde un premier travail dans le cadre de sa fonction de déléguée aux aînés, celui de former un nouvel exécutif et de redémarrer tranquillement les activités de ce club existant depuis plus de 30 ans. Je crois qu'il est essentiel de conserver cette importante organisation dans notre communauté. On n'a qu'à assister à l'une de leurs soirées pour constater la grande participation et voir tout le plaisir que ces gens en retirent. Bravo et bon mandat à cette nouvelle équipe et soyez assurés du support de Mme Lalonde et du conseil municipal.

Nous allons maintenant procéder à l'ouverture de l'assemblée. Merci d'être présents.

Gilles Rousseau, maire de Saint-Hippolyte

**AVIS PUBLIC****DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET DE SURTAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS EXERCICES FINANCIERS 2009-2010-2011 ::**

Par les présentes, avis est donné à l'effet que le rôle triennal d'évaluation foncière des biens immeubles et de surtaxes sur les immeubles non-résidentiels situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hippolyte, pour les exercices financiers 2009, 2010 et 2011 a été déposé à mon bureau du 2253, chemin des Hauteurs à Saint-Hippolyte, le 14 octobre 2008. Toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi.

**Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir les conditions suivantes :**

- Être déposée avant le 1er mai 2009;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. de la Rivière-du-Nord,  
161, rue de la Gare, bureau 200  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2B9

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement No 85-97 de la M.R.C. de la Rivière-du-Nord et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Hippolyte, ce vingtième jour du mois d'octobre deux mille huit, en conformité avec les articles de la Loi sur la fiscalité municipale.

Christiane Côté  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## DISCO DES JEUNES

Êtes-vous prêt ? La prochaine disco aura lieu le 7 novembre. Comme à l'habitude une musique cool vous y attend, des prix de présence et une ambiance électrisante. Notre nouveau D.J., Daniel Sauv , saura vous faire danser toute la soir e !

# Disco des jeunes

**Vendredi, 7 novembre (7-15 ans)**  
** cole des Hauteurs**  
**19h   22h**

**D.J. Daniel Sauv **  
Animation et prix de pr sence



Prochaine disco : 5 d cembre

Co t : 5,00

## BIBLIOTH QUE

Le mois de novembre, un tantinet tristounet avec sa temp rature incertaine, nous emp che souvent de sortir   l'ext rieur. C'est donc le meilleur moment pour s'asseoir au coin du feu et savourer un bon livre ou une revue. Venez faire une visite   votre biblioth que municipale o  vous trouverez plus de 16 000 livres et une trentaine de revues sur diff rents sujets. On vous attend !

**Biblioth que de Saint-Hippolyte**  
871, chemin des Hauteurs  
**450 224-4137**

Mardi : 13h   19h  
Mercredi : 9h   19h  
Jeudi : 13h   21h  
Vendredi : 13h   21h  
Samedi : 9h   14h

Pour consulter les nouveaut s :  
[www.saint-hippolyte.ca](http://www.saint-hippolyte.ca)

## ATELIER CR ATIF DE NO L POUR PETITS ET GRANDS

N'aimeriez-vous pas faire briller les yeux de votre enfant ? Pour susciter une telle r action, bien souvent il suffit de passer du temps de qualit  avec lui. L'atelier mosa que parents-enfants est l'occasion r v e pour cr er, d'une fa on amusante, une  uvre en compagnie d'un  tre cher : votre enfant. Les inscriptions se poursuivent jusqu'au 28 novembre   la Communale.

**Atelier mosa que parents-enfants (5-12 ans)**  
**Sp cial No l**  
**Samedi le 13 d cembre, 9h   10h30   la Maison de la culture**  
**Co t : 10 \$**



## DIFFUSION DES ACTIVIT S HIVERNALES :   SURVEILLER !

Nous sommes tous f briles   l'approche de l'hiver : les flocons de neige, le Temps des F tes et l' incontournable **Info-Loisirs et Culture Hiver 2009**. D s les premiers jours de d cembre, le document sera en ligne sur le site de la municipalit .

Info : 450 563-2505 poste 238  
[www.saint-hippolyte.ca](http://www.saint-hippolyte.ca)

**LES INSCRIPTIONS SE D ROULERONT   LA COMMUNALE :**  
Jeudi, 11 d cembre 8h30-12h / 13h-16h / 18h-20h  
Jeudi, 8 janvier 8h30-12h / 13h-16h / 18h-20h



## NOS  LUS



LOUISE LALONDE  
FINANCE ET ADMINISTRATION



GUY DELORME  
INCENDIE, S CURIT  PUBLIQUE  
ET TRANSPORT ADAPT 



BRUNO LAROCHE  
LOISIRS ET PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT



H L NE NO L WATIER  
CULTURE, BIBLIOTH QUE



ROLAND SYLVAIN  
TRAVAUX PUBLICS



ROGER BUJEAU  
URBANISME

# INCENDIE

## AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ VOTRE AVERTISSEUR ? ::

La fin du mois d'octobre annonce la période où l'on change l'heure. Et oui ! On a reculé nos horloges. Et que fait-on, en prévention incendie, lors du changement d'heure ? On vérifie les avertisseurs de fumée et leur pile. Vous ne l'avez pas fait ? Alors arrêtez immédiatement votre lecture et allez vérifier vos avertisseurs. Votre vie et celle de ceux que vous aimez en dépend.

Savez-vous qu'il faut installer au moins un avertisseur à chaque étage de sa demeure, y compris au sous-sol. Un avertisseur de fumée doit être installé dans un corridor, près des chambres à coucher, à au moins 10cm du mur s'il est placé au plafond et à 10cm du plafond s'il est placé au mur.

## CHAUFFAGE D'APPOINT ::

**La bonne utilisation de son appareil de chauffage d'appoint.**

Il faut d'abord et avant tout faire inspecter l'installation de son chauffage au bois par un professionnel. Le bois doit être fendu en bûches de petites tailles, de préférence. Ainsi, elles brûleront plus proprement, étant exposées aux flammes sur une plus grande surface. Il faut aussi savoir qu'il faut faire entrer suffisamment d'air dans la cheminée pour permettre une combustion complète et générer moins de fumée. Et moins de fumée signifie moins de créosote. La créosote est un liquide contenu en gouttelettes dans la fumée dégagée par le bois lors de sa combustion. Ce liquide durcit en refroidissant et s'agrippe aux parois de la cheminée, augmentant ainsi les risques d'incendie. Il ne faut pas brûler une grande quantité de bûches à la fois; mieux vaut en brûler moins et en ajouter plus souvent. C'est la meilleure façon d'éviter des feux de cheminée et des retours de fumée vers l'intérieur du bâtiment.

## GAZ DE COMBUSTION ::

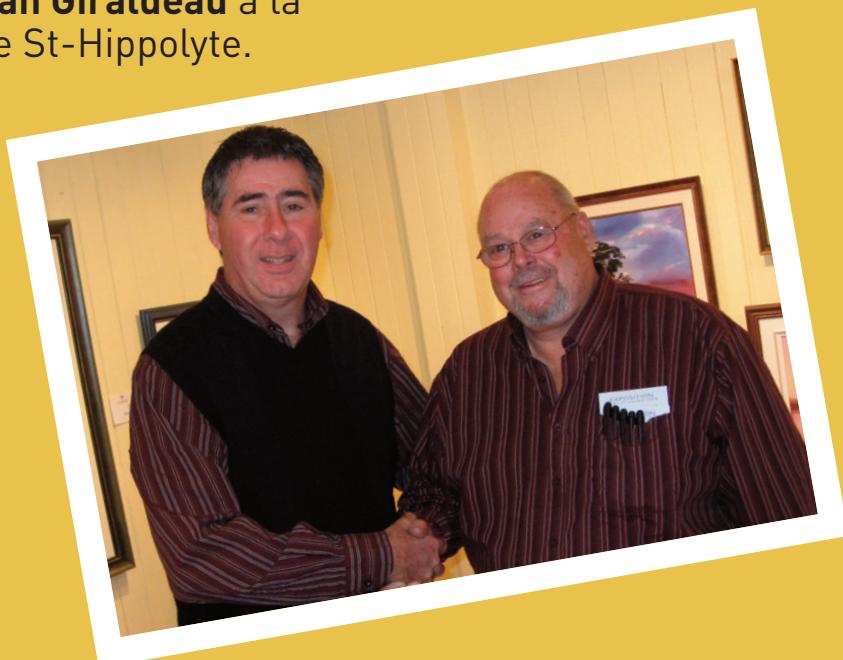
Se procurer un détecteur de monoxyde de carbone, quelle bonne idée !! L'avertisseur de fumée ne peut pas vous protéger des vapeurs toxiques du CO qu'une installation peut produire. C'est un gaz toxique qui peut être mortel. Le monoxyde de carbone ne se voit pas et ne se sent pas.

Pour obtenir plus d'information sur la prévention des incendies, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450.563.2505, poste 241.

## BRAVO YVAN !

Le maire Gilles Rousseau a récemment visité l'exposition d'**Yvan Giraldeau** à la Maison de la culture de St-Hippolyte.

Le maire en a profité pour lui serrer la pince et le féliciter pour son talent qu'il exploite depuis peu de temps.



## FAIT INUSITÉ A SAINT HIPPOLYTE !



« Il n'est pas rare de voir un chevreuil frappé par une voiture sur le chemin des Hauteurs, mais à ma connaissance c'est la première fois qu'un orignal se retrouve mort sur le Chemin des Hauteurs » rapporte le maire Rousseau.

## PERMIS POUR L'ABATTAGE D'ARBRES

N'oubliez pas qu'avant de procéder à l'abattage d'arbres sur votre propriété, vous devez obtenir un permis auprès du service de l'urbanisme de la Municipalité. Quiconque omet d'obtenir ce permis est passible d'une amende minimale de 300\$ à 500\$.

